



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE DE CONSTITUTION DE LA CARTOGRAPHIE RÉGIONALE DES ZONES FAVORABLES AUX PROJETS ÉOLIENS

Déroulé

Circulaire éolien du 26/05/2021 : cartographie des zones favorables aux projets éoliens ;

Enjeux locaux et lien avec la cartographie

Calendrier fixé pour l'élaboration de cette cartographie ;

Méthodologie retenue à ce stade, et premiers travaux ;

Échanges

Objectif de la circulaire éolien du 26/05/2021

Contexte :

2019 : Groupe de travail national pour une meilleure répartition de l'éolien lancé par la secrétaire d'État Emmanuelle Wargon ⇒ permettre une meilleure répartition des projets éoliens

Contenu de la circulaire du 26/05/2021 – Notamment cartographie des zones favorables :

*« cartographier les zones favorables au développement éolien, en vue de sécuriser l'atteinte des objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). La cartographie sera non contraignante, c'est-à-dire qu'elle constituera un outil d'aide à la décision et **ne sera pas opposable** » :*

- **Aide à la décision** à disposition des porteurs de projet pour orienter leurs études ;
- **Aide à la planification territoriale** - l'objectif du SRADDET étant actuellement régional.

La cartographie doit être construite en **concertation avec les parties prenantes** = COPIL régional + CDNPS dans chaque département

Enjeux locaux – Lien avec la cartographie

Objectifs régionaux du développement de l'éolien repris par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (**SRADDET**)

- **Ambition : 2 800 MW en 2030**
- Puissance installée **aujourd'hui : environ 1 000 MW** qui pourrait atteindre 1 700 MW selon l'issue des projets autorisés mais non construits (dont certains en contentieux) ;

→ **La cartographie** aura pour objectif d'essayer de **mieux orienter les projets dans les zones où les contraintes environnementales sont à priori les moins fortes**, au vu des principaux enjeux cartographiables régionalement ;

→ Elle n'est **ni opposable, ni contraignante** :

Chaque projet individuel sera toujours soumis à la procédure d'instruction réglementaire actuelle rendant nécessaire les mêmes études amont alimentant l'étude d'impact pour justifier de l'acceptabilité du projet vis à vis de son environnement ; le rôle des différents contributeurs dont la CDNPS est inchangé ;

→ **Un futur projet** en zone dite favorable pourra toujours aboutir à un refus ou un rejet ou un projet en zone défavorable aboutir à une autorisation, en fonction du contexte local étudié (particulièrement pour les enjeux en matière d'impact sur le paysage et la biodiversité qui nécessitent des études locales approfondies).

Calendrier

- **1^{er} semestre 2021** : connaissant les premières orientations nationales en cours, la DREAL a initié un travail visant à rassembler les premières données et construire une méthodologie ;
- **Septembre 2021** : PréCAR (réunion des SG de préfecture) : validation du calendrier et des modalités de concertation par le préfet de région ;
- **Octobre – novembre 2021** : association parties prenantes locales sur la méthodologie via les **CDNPS** ;
- **Décembre 2021** : COPIL régional pour intégrer les retours des CDNPS aux travaux → Méthodologie finale ;
- **1^{er} semestre 2022** : Association des préfets (CAR) → Réalisation d'une ou de plusieurs cartographies présentables → Présentation du résultat cartographique en COPIL régional et en CDNPS
- **Été 2022** : Cartographie en ligne

Constitution du COPIL régional

- Présidence : préfet de région / SGAR
- Services de l'État : DREAL, ADEME, DRAAF, DRAC.
- Représentant des élus : CR, représentant des maires ;
- Représentants des développeurs ;
- Représentants du monde associatif de niveau régional

→ Recherche de l'équilibre entre les différents collèges

Méthodologie de constitution de la cartographie

Étape 1 (terminée) : rassembler les **données et études nécessaires** pour couvrir les principaux enjeux environnementaux pris en compte dans l'implantation de parcs éoliens

→ Comité technique régional rassemblant les services de la DREAL mais aussi ADEME, DRAC et Conseil Régional
→ Nombreuses sources sollicitées, internes DREAL mais aussi IGN, DGAC, Météo France, Armée, ARS, LPO, FEE, autorités suisses, ...

Étape 2 : construire une **méthodologie** pour au final obtenir une carte régionale « technique » :

→ choix d'une maille cartographique d'étude minimale : 100 m x 100 m
→ choix des données qui peuvent faire l'objet d'une cartographie régionale au regard des enjeux considérés
→ choix d'une méthode très intégratrice (beaucoup plus de critères que les ex SRE) dite des « coefficients de réussite »
→ travail sur les coefficients sur la base de la connaissance et du retour d'expérience des services instructeurs

Étape 3 : Travail futur sur les méthodes de rendus cartographiques, notamment d'agrégation

→ **En parallèle**, retour attendu sur la méthodologie des parties prenantes présentes en CDNPS

Enjeux environnementaux retenus

Une quarantaine d'enjeux est ainsi prévue sur 7 grandes thématiques qui correspondent aux principaux points pris en compte dans l'instruction de la demande d'autorisation d'un projet :

Occupation humaine : Habitat, Routes voies ferrées, Captages, Lignes et canalisations de transport d'énergie (électrique, gaz...), Sites SEVESO

Servitudes aériennes : civiles (aérodromes, radars, balises et VOR), militaires (RTBA, SETBA, Radars, HMSR, ZMT, points sensibles), météo (radar), faisceaux hertziens...

Patrimoine : Monuments historiques classés ou inscrits, Sites classés et inscrits, Sites patrimoniaux remarquables (ex ZPPAUP...), Sites UNESCO, grands sites de France, OGS

Aires protégées : ZNIEFF, réserves naturelles (nationales et régionales), arrêtés de biotopes, réserves biologiques, Sites Natura 2000, PNR, Parc national, ENS déptx et sites gérés par les CEN

Milieux : Forêts, Haies, Lacs/rivières/étangs, Vignes, Prairies, Zones humides, Pentès

Espèces : Chiroptères, Avifaune (étude LPO 2021)

Paysages : sensibilité des unités paysagères (outil existant), paysages remarquables (étude 2021)

Enjeux environnementaux – coefficients de réussite

La méthode proposée est dite des « **coefficients de réussite** ».

⇒ **Pour chacun des 40 enjeux retenus : coefficient de réussite (compris entre 0 et 1)**

= « probabilité » de réussite d'un projet au regard de cet enjeu → 0 = pas d'implantation ;

basé sur connaissance et expérience des services instructeurs des projets + harmonisation entre les régions

⇒ **Une couche cartographique est constituée pour chaque enjeu**

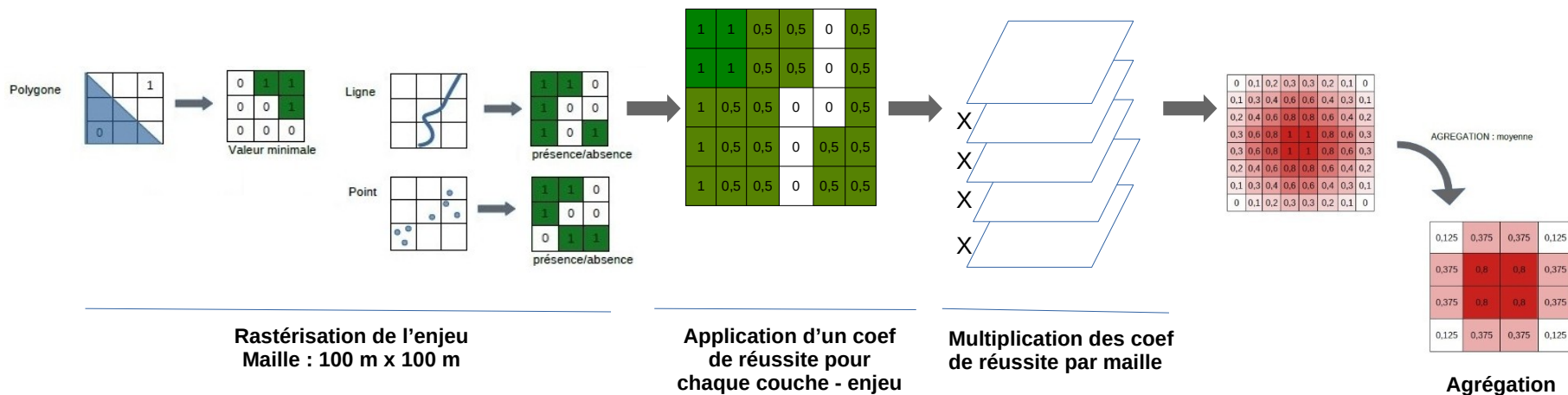
(couche rasterisée, c'est à dire avec une valeur pour chaque maille du territoire = 100 m x 100 m).

⇒ Sur chaque maille, **coefficient de réussite global = multiplication des coefficients des enjeux individuels.**

Enjeux environnementaux – Méthode de cartographie

La carte finale des enjeux environnementaux prendra donc la forme d'une carte avec un coefficient de réussite pour chaque maille. La maille finale pourra être retenue comme plus grande que la maille de référence utilisée pour les calculs, pour des raisons de lisibilité (principe d'agrégation).

Illustration de la méthode :



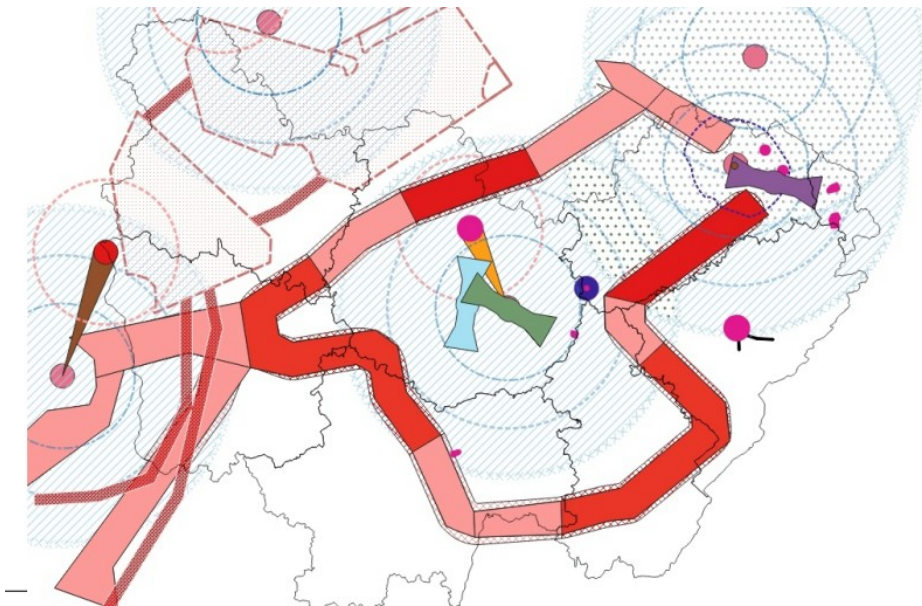
Enjeux environnementaux – Exemples de coefficients

Exemples de coefficients (en rouge les interdictions réglementaires)

Forêt	0,8	Voirie (zone tampon 200 m)	0,5	MH 500-1000 m	0,25
Haies (emprises + tampon 50 m)	0,9	Réserve naturelle (tampon 3 km)	0,5	MH 1000-2000 m	0,5
Vignes	0	Pente >30°	0	MH 2000-5000 m	0,75
Vignes AOC (tampon 5 km)	0,5	Secteur RTBA armée	0	MH >5000 m	1
		<5km d'un radar militaire	0		

Enjeux environnementaux - Exemple

Exemple : carte des principales contraintes militaires



Plusieurs cartographies seront élaborées

Carte des « zones de moindres enjeux » ❶ = Cumul de tous les enjeux environnementaux retenus

→ Seront également ajoutés une couche « Vent » et une couche « Approche de la saturation » (A l'étude)

Carte des « zones les plus attractives » ❷ = Croisement des couches « Enjeux » + « Vent »

Carte des « zones les plus accueillantes » ❸ = Croisement des couches « Enjeux » + « Saturation »

Carte des « zones les plus aptes » ❹ = Croisement des couches « Enjeux » + « Saturation » + « Vent »

→ Zones propices « techniquement » = ❷ ou ❸ ou ❹ (selon la vision de chaque acteur, chacune légitime)

Futurs rendus cartographiques → CDNPS du printemps

- Ils nécessiteront de multiples essais non encore réalisés pour fournir des cartes lisibles
- La maille d'agrégation des cartes n'est pas encore définie : 1km, 2 km, 5 km ?
- Le mode de représentation n'est pas choisi (probablement répartition des données en 4 ou 5 classes, dont probablement une relative aux zéros où le développement de l'éolien n'est pas possible)

Annexes

Documents présentés en Annexe : liste des enjeux retenus et des coefficients actuellement proposés.